ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 74858

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les trafics de drogue organisés à partir du réseau internet. Dans son rapport 2001, l'organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) des Nations Unies s'inquiète de la forte progression de cette nouvelle forme de cybercriminalité. Bien souvent les trafiquants utilisent des forums de discussion pour trouver des clients. Ils se fournissent aussi en substances médicamenteuses délivrées habituellement sur ordonnance en passant par des pharmacies en ligne. Enfin, ils communiquent entre eux en ayant recours aux messageries électroniques. Les logiciels de cryptage, la téléphonie par satellite complètent ce dispositif. Le risque d'être arrêté et condamné pour ces trafiquants professionnels est pratiquement nul. Parallèlement, il se développe une amateurisation du trafic car il est désormais aisé de trouver sur internet des conseils précis pour réaliser artisanalement des stupéfiants. En conséquence, il lui demande quelles mesures ont été mises en place par son ministère pour lutter contre ce type de criminalité. D'autre part, il lui demande si, en la matière, une politique coordonnée de répression existe entre les services de police européens.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Abrioux
Circonscription : Seine-Saint-Denis (10e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74858
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1758